

Rôle politique des services publics¹

Considérations historiques, politiques, philosophiques.

Notes pour une réflexion

Hugues Poltier

Introduction : du constat à la question

1. Transformation du régime du politique = mutation de l'articulation sphère politique-sphères dirigeantes de l'économie et capital = encore modification des attentes des groupes économiques dirigeants et du capital vis-à-vis des institutions politiques.
2. Que de 1848 à aujourd'hui, une telle transformation, voire plusieurs, ait eu lieu, rien de plus normal : depuis 1848, le monde a changé considérablement : l'univers technico-médiatique n'a plus rien à voir, la mondialisation a changé de visage et s'est formidablement accélérée, nous sommes désormais branchés en direct sur le monde par médias interposés au point que le plus lointain nous est désormais souvent plus proche que le proche.
3. La question à poser : en changeant, le rapport politique-économie a-t-il simplement évolué, s'est-il juste adapté aux transformations techniques, nomiques, médiatiques ; ou au contraire peut-on/doit-on parler d'un changement de nature de ce rapport, voire d'une sorte de « révolution » – une révolution conservatrice ainsi qu'on l'entend ici et là ?
4. En d'autres termes, ma question est de déterminer ce qui, d'hier à aujourd'hui a changé – et les choses ont changé, sans aucun doute – et si ce changement peut être compris comme le produit des dynamiques à l'œuvre depuis l'aube du capitalisme industriel et financier (lequel commence grosso modo avec la révolution industrielle) ; ou si, au contraire, ce changement peut être compris comme le passage d'un monde à un autre, qui serait marqué par l'apparition de règles nouvelles – nouvelles au sens précis qu'elles seraient inintelligibles dans le paradigme de l'ancien monde.
5. En un mot, avons-nous changé de paradigme ?

¹ Publié dans *Pubblico e privato, conseguenze della diversa natura giuridica su: qualità del servizi, cittadini, impiego*. Atti della mattinata di studio, Organizzata dall'Associazione per la difesa del servizio, pubblico, il 23 gennaio 2010, presso il Liceo cantonale di Bellinzona.

Tel est le programme de questions que je souhaite discuter devant vous brièvement aujourd'hui. Ce programme peut se décliner de la manière suivante :

- En quoi consiste l'accord de fondation de la Suisse de 1848 ? Et, en particulier, comment y est compris l'accord explicite autant que tacite de la sphère économique et de la sphère politique ? Comment y est compris, plus généralement, le rôle de l'Etat et des institutions étatiques ?
- Quelle est la situation aujourd'hui sur ces mêmes questions ?
- Cet écart résulte-t-il d'une évolution ? ou a-t-il supposé une « révolution » ?
- Ce questionnement renvoie lui-même à des questions plus fondamentales : la place de l'idéologie, des représentations, des constructions discursives dans les pratiques politiques : celles-ci constituent-elles des « inventions », des « créations » originales, imputables au seul génie créatif des hommes ? Ou bien sont-elles, bien plutôt des reflets, des transpositions de ce qui se déroule dans l'ordre des rapports de production, au centre desquels on trouve, non seulement, voire non tant l'état des forces productives (nature et genre des artefacts techniques dominants dans la sphère productive), mais plus encore les rapports de propriété entre les différents partenaires impliqués dans l'activité productive, ce que la théorie économique désigne sous le terme de « facteurs de production », ceux-ci étant fondamentalement deux : le capital et le travail – tout le reste, le savoir, les savoirs-faire, l'énergie, l'état sanitaire des producteurs, la richesse culturelle, etc. étant subsumé sous ces deux catégories.
- Fatalement, je vais toucher à des questions de cet ordre qui concernent ce qu'on pourrait appeler l'ontologie du social, l'être du vivre-ensemble comme tel : qu'est-ce que c'est que constituer une société ? qu'est-ce qui la fait tenir, agir, produire, aimer ensemble ?

La question d'ouverture : 1848

- Schématiquement = accord des parties (=les cantons, certes, mais aussi la bourgeoisie industrielle montante) pour faire exister la Suisse comme territoire national – i.e. comme territoire d'un développement économique et industriel, à la fois s'unifiant par ce processus, et en même temps déjà unifié par une décision politique de consolider le pacte confédéral, de le soustraire au risque de la division qu'avait, en particulier constitué et exemplifié la guerre du Sonderbund.
- Cet accord passe notamment par la création d'une poste helvétique ainsi que de CFF, institutions que l'on accepte de financer par l'impôt sachant que la constitution du territoire national, sa consolidation, passe notamment par l'expression de la volonté de toucher toutes les portions du territoire et de mettre toutes les régions de la Suisse en rapport avec toutes les autres. Dans le prolongement de ces premières créations institutionnelles, mentionnons encore le téléphone, la banque centrale, le réseau de distribution énergétique, de l'eau, l'assurance accidents, des services de santé et hospitaliers, les transports aériens, etc.

- Bien sûr, du discours à la réalité, il y a un pas, voire un gouffre. Reste que assez rapidement, des guichets de poste vont être très largement disséminés sur le territoire ; et que des voies de chemin de fer vont relier les principaux centres du territoire national. Doublé de la constitution de symboles unificateurs comme des timbres à l'effigie de la Suisse, une monnaie unique, la possibilité de traverser le pays avec un unique billet, cette création institutionnelle peut être vue comme une des dimensions majeures par lesquelles l'unification nationale s'inscrit dans les corps et les pratiques quotidiennes – partant, ajouteront certains, dans les esprits.

- Différentes lectures possibles
 - Radicalisme = victoire du parti patriotique moderniste contre les cantonalistes catholiques conservateurs
 - Radicalisme = parti de la bourgeoisie montante saisissant comme son intérêt d'œuvrer à constituer un marché à l'échelle de la Suisse, condition d'un développement économique prospère.
 - Ce qui veut dire : que la construction de l'espace national au-dessus de celui des cantons (mais sans le supprimer : la solution unitariste fut rejetée au profit d'une solution fédérale, on le sait) était perçu comme une nécessité économique par la classe entrepreneuriale s'affirmant et que leur engagement en faveur de cette cause trouverait là son explication.
 - Reste que : la construction de la Nation a constitué une étape nécessaire de cette finalité et que, fût-ce une instrumentalisation du point de vue de la classe bourgeoise, une instrumentalisation de cette échelle finit par acquérir une force propre qui peut bien, ici ou là, échapper à ceux qui l'ont édifiée à titre d'instrument.

La paix du travail et l'après 2^e Guerre mondiale

- Plus notre période de référence, les « trente glorieuses », l'accession de la classe ouvrière à la consommation de masse via le pacte fordiste² :
 - Pacte largement fondé sur le fait que, dans cette période de reconstruction, les économies se développent encore principalement dans l'espace national, rendant du coup nécessaire qc comme un accord entre le patronat et le mouvement ouvrier. Ce dernier peut encore bloquer sérieusement la production par la grève ; et il n'y a pas encore d'alternative à la classe ouvrière locale. C'est, alors, la place et l'importance des syndicats dans l'espace public de tous les grands pays européens développés ; c'est, en Suisse, la paix du travail, avec la garantie de l'emploi.

² Sur les principales dimensions du pacte fordiste, cf. Ph. Labarde et B. Maris, *La bourse ou la vie*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 31 s.

- On pourrait encore appeler cette période : à mondialisation lente, ou faiblement développée. Au 1/3 monde, alors, on n'achète presque exclusivement que des matières premières, i.e. du travail sans qualification aucune. Le travail industriel-manufacturier reste une prérogative du Nord.
- Ce phénomène est favorisé par la persistance de la division du monde en deux blocs, i.e. de la Guerre froide.
- Tout cela induit une exploitation, disons, modérée du prolétariat industriel des pays du Nord, au détriment de la masse de la main d'œuvre des pays du Sud, masse lointaine dont l'exploitation ne nous touche guère ou alors juste sur les marges, dans les mouvements de jeunesse étudiante que personne n'écoute vraiment et dont tout le monde se dit que, de toute manière, ils rentreront sous peu dans le rang.
- Plus tard, après les années 80 et la révolution Reagan-Thatcher, les économistes libéraux » feront entendre que ce modèle économique n'était plus viable, parce qu'il avait conduit à une rentabilité faible, voire négative du capital et que, confrontés à cette rentabilité insignifiante, les capitalistes se seraient en quelque sorte révoltés et auraient dès lors tout mis en place pour mettre fin au règne du keynésianisme (économie fondée sur la promotion de l'offre par la demande, partant par l'accroissement du pouvoir d'achat dont un des corollaires est le plein emploi ainsi que la stabilité des postes: le bien commun, dans une perspective keynésienne, est constitué par le volume du pouvoir d'achat, volume qui est le moteur de la demande et donc de la dynamique productrice des entreprises) et pour lui substituer une économie de l'offre par réduction des coûts de production.

- Fin de l'ordre fordiste
- Fin du plein emploi ; avènement du chômage de masse
- Le chômage, levier décisif de la baisse/non-hausse des salaires par la pression au licenciement sur les employés. Cf. Maris-Labarde, *op. cit.*, p. 35 s.
Brièvement : gestion
 - par la précarité (les emplois à DD)
 - par la pression continue à l'augmentation de productivité, à l'horaire non-stop etc.
 - explosion du travail intérimaire.

- Résultats ?
 - Dangerosité accrue du travail : Cf. Maris-Labarde, *op. cit.*, pp. 42-3.
 - Pression continue exercée sur le travailleur au nom de la demande du client, qui lui-même est, ailleurs et par ailleurs, travailleur.

- Naissance du discours du « fonctionnaire-privilegié » : illégitimité de ce statut « protégé », entendez : moins soumis à la concurrence, moins exposé aux oscillations et pressions des « demandes de marché ».
- Affirmation corrélative que les prestations assurées par le secteur public pourraient fort avantageusement être transférées au privé ; entendez que nous serions mieux servis et pour moins cher par un prestataire privé plutôt que par l'administration publique, l'Etat étant systématiquement, dans ces discours, présenté comme « débile » dès lors qu'il s'agit de produire et délivrer un bien ou un service.
- Mais surtout, on ne peut s'empêcher de penser, un peu plus cyniquement, que privatiser signifie ouvrir aux profits privés de nouveaux domaines d'activité – domaines qui jusqu'ici lui échappent. Domaines de l'(in-)formation, de son traitement, de sa distribution, mise à disposition aux individus dont on pressent qu'elle est grosse d'une expansion sinon illimitée, du moins conséquente ; domaine des rentes de retraite, de certaines assurances, telles l'assurance incendie dont de nombreuses expertises ont montré qu'en l'espèce, un système public obligatoire offre une couverture moins chère et plus efficace.
- Les entreprises aujourd'hui aux plus grosses capitalisations boursières sont précisément actives dans le domaine de l'information et de son traitement. Le cas aujourd'hui emblématique est bien sûr le moteur de recherche quasi monopolistique, Google.
- En d'autres termes, si l'on met de côté toute référence à des discours, des idéologies, des représentations, on peut comprendre l'attaque dont sont aujourd'hui l'objet les services publics comme ayant pour moteur la soif de profits des entreprises privées qui voient dans tous les services encore assurés par le service public autant d'occasions gâchées pour le profit.
- En faisant tomber dans son escarcelle ces différents services, le secteur privé réaliserait une double source d'accroissement des profits : monétariser et tirer un bénéfice sur des services jusqu'ici assurés par le secteur public ; et faire disparaître le « secteur de l'employé privilégié qu'est le fonctionnaire ». La totalité des emplois serait livrée à la gestion par la précarité, à la menace permanente au déclassement et au licenciement, au chantage à la baisse de salaire pour assurer la compétitivité de son emploi par rapport au prix du marché, etc.
- Sur le plan du partage du produit net du travail, toutes ces transformations ont eu un impact majeur : selon un rapport de la BRI, organisme que l'on peut difficilement créditer de gauchisme, « La part des profits est inhabituellement élevée à présent (et la part des salaires inhabituellement basse). En fait, l'amplitude de cette évolution et l'éventail des pays concernés n'ont pas de précédent dans les quarante-cinq dernières années. » Et le rapport de donner des chiffres, d'indiquer que, en vingt ans en France, c'est 9.3 % du PIB qui a passé de la rémunération du travail à celle du capital. Et M. Greenspan, ancien directeur de la Réserve fédérale américaine (Fed), livrant ses inquiétudes au Financial Times, de conclure à la lumière de ces chiffres : « J'ai attendu et j'attends encore quelque normalisation dans le partage du profit et des salaires » car « la part des salaires dans la valeur ajoutée est historiquement basse, à l'inverse d'une productivité qui ne cesse de s'améliorer ».

- A quoi j'ajouterais ceci : Entre 1975 et 1995, les 60% de l'augmentation du PIB étatsunien – soit en cumulé, plusieurs dizaines de milliards de dollars – ont été accaparés par 1% de la population³.
- Dans la même période, toujours aux Etats-Unis, le salaire moyen a baissé en termes réels de plus de 20% (ibid.).

L'ensemble des indications données jusqu'ici suggère qu'il s'est produit, au cours des 30-40 dernières années une transformation de grande portée aussi bien sur le plan des pratiques que sur celui des discours. Pour faire bref, disons qu'on est passé d'une situation caractérisée par une économie de type fordiste (je donne à mes ouvriers des salaires leur permettant d'acheter les voitures que je produis, plein emploi) sur laquelle venait se greffer un État-providence à la fois fort et impliqué dans la production et la distribution de ce qu'on regardait encore naguère comme des «biens collectifs» – à une situation marquée par l'accroissement de la concurrence (baisse des salaires, remise en cause des conditions de travail, précarisation, etc.) ainsi que par l'appel des milieux patronaux à un retrait de l'État en tant qu'acteur économique et à une réduction de son coût pour la société, seule instance, affirment-ils, productrice de valeurs.

Tel est donc, très grossièrement posé, le constat : des décennies d'après-guerre à aujourd'hui, nous avons basculé d'un monde dans un autre. De sorte que la question est : comment rendre compte de ce basculement ? Qu'est-ce qui l'a rendu possible ? Comment l'expliquer ? Dans les termes de S. George, comment se fait-il que le «néolibéralisme soit parvenu à sortir de son ghetto ultraminoritaire pour devenir la doctrine dominante aujourd'hui »⁴?

Qualifier le système économique contemporain de néolibéral est-il suffisant ?

Ici, risquons une question : pourquoi les auteurs cités ici, tous critiques du tour qu'a pris l'évolution économique des deux à trois dernières décennies, pourquoi, donc, pensent-ils utile de recourir à la catégorie du «néolibéralisme» pour penser la situation présente ? L'adjectif «néolibéral» est d'abord une désignation infamante que les intellectuels critiques collent sur tous ceux qui s'autorisent de leur compétence professionnelle pour justifier les tendances actuelles de la vie économique et montrer que celles-ci s'inscrivent de façon parfaitement logique dans les fameuses «lois du marché», lois devant lesquelles chacun doit s'incliner – pour cette raison même que ce sont des lois et qu'il n'y a aucun sens à vouloir s'y soustraire, tout comme il serait absurde de prétendre vouloir échapper aux lois physiques. Au-delà de l'infamie qui y est attachée, ce qualificatif renvoie-t-il à quelque chose ? En clair, est-ce là une notion susceptible de devenir un concept nous permettant de penser la réalité effective ? Posons la question en des termes encore plus brutaux, afin d'assurer notre compréhension : pouvons-nous qualifier le système économique contemporain de «néolibéral» ? Avons-nous changé de

³ R.Reich, cité par M. Rocard in J. Rifkin, *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996, p. VII.

⁴ George, S. (1999). "A Short History of Neo-liberalism."

<http://www.globalexchange.org/economy/econ101/neoliberalism.html>(Conference on Economic Sovereignty in Globalising World, Bangkok, 24-26 March 1999).

système socio-économique au cours des deux dernières de sorte que nous serions désormais sortis du «capitalisme» pour entrer dans le «néolibéralisme» ? Le ridicule de cette dernière suggestion ne fait aucun doute : le néolibéralisme n'est pas un système socio-économique mais une doctrine issue de la théorie économique dont le cœur est constitué par l'idée du marché comme lieu et vecteur universel des échanges.

A la lumière de ce détour, nous pouvons reformuler notre problème : comment se fait-il que le capitalisme contemporain endosse le visage du néolibéralisme alors qu'à la sortie de la 2nde guerre mondiale il portait haut les mérites de l'État-providence redistributeur ? Reformuler le problème en ces termes permet de clarifier immensément le débat. L'avantage insigne de cette reformulation est de nous rappeler que le cœur de la dynamique socio-économique sous le capitalisme est commandée par l'exigence du capital de se reproduire en dégageant un profit maximum, processus qui débouche, ainsi que l'a bien montré Marx, sur une nécessaire concentration du capital. Mais ce n'est pas tout : cela permet surtout de comprendre que ce qu'on appelle «néolibéralisme» n'est qu'un épiphénomène de la réalité de fond qu'est le capitalisme comme régime social et économique. En clair, s'il est vrai que le capitalisme est ce système fondé sur le procès de reproduction du capital, la question qu'il convient de poser est d'identifier les facteurs qui poussent le système à revêtir aujourd'hui les habits du néolibéralisme après avoir arboré, naguère, ceux de l'État-providence.

La réponse, de fait, est bien connue. Elle est étroitement liée à la fameuse mondialisation dont on nous rebat les oreilles et dont les conditions de possibilité résident d'une part dans l'existence de sociétés transnationales de plus en plus ramifiées à l'échelle de la planète et d'autre part dans l'accélération des échanges de flux d'information rendue possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La conséquence majeure de cette double évolution est de permettre, pour reprendre la formule d'André Gorz, «l'Exode du capital»⁵ ou encore ce que Robert Reich a appelé la fin du «nationalisme économique». En d'autres termes, le sens profond des évolutions économiques des deux dernières décennies aura été un mouvement d'émancipation du Capital vis-à-vis de tout territoire national. Sans patrie, sans nationalité, le Capital peut désormais instantanément migrer où bon lui semble, à l'abri d'un État trop curieux ou trop gourmand ... ou encore de salariés trop exigeants. Dans le même esprit, Zygmunt Bauman note que les «actionnaires constituent le seul facteur réellement libre de toute détermination spatiale»⁶. Or il convient de bien prendre la mesure de ce que cela signifie. Car cet affranchissement de toute détermination spatiale – dans le sens très précis où, à la faveur de la libéralisation de la circulation des capitaux et de la révolution informationnelle, il est désormais possible d'opérer quasi instantanément des transferts de capitaux d'un point à l'autre du globe – «entraîne un désengagement du pouvoir [du Capital] à l'égard de toute obligation, phénomène qui prend une forme nouvelle, d'une radicalité jamais vue jusque-là»⁷. En clair : lorsqu'il se délocalise en se retirant d'une unité de production située en un endroit donné de la planète pour se replacer ailleurs, il laisse derrière lui les conséquences de son départ mais ne les assume pas : degré de liberté inouï dont ne pouvaient rêver les propriétaires fonciers d'antan, souligne Bauman.

Efforçons-nous, à partir de ces observations, de les ramener au modèle dynamique abstrait à même d'en donner l'intelligence : tout ce qui précède converge vers l'idée d'une correspondance dynamique des termes suivants : 1. reproduction élargie du capital, 2. saisie de

5 Gorz, A. (1997). *Misères du présent. Richesse du possible*, Paris, Galilée.

6 Bauman, Z. (1999). *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette (Pluriel), p. 19.

7 *Ibid.*, p.20.

chacun comme individu ayant à répondre de lui-même devant le procès du capital, de sa contribution ou non-contribution. Détaillons :

- En tant que constitué par le marché, l'individu est posé comme terme-corrélat de l'entreprise. Plus précisément, il est institué comme moment nécessaire de la transaction marchande et seulement comme tel ; son droit est d'abord et avant tout celui de propriétaire – de soi, de ses talents, de son temps, de ses biens (choses et comptes bancaires) – dont la finalité est à tout instant d'user de ses ressources en vue de les maximiser, et en tout cas de les accroître. Il n'est pas citoyen, il n'est pas membre d'un syndicat, il ne se bat pas pour plus de justice sociale. Saisi par le marché, épuisé par lui, mobilisé à donner toute son énergie à contribuer à la production sociale et, surtout, de la plus-value, l'individu n'a plus de disponibilité pour les dimensions citoyenne, esthétique, amoureuse, ludique, chorégraphique, de simple rencontre d'autrui. Il doit se consumer dans son rapport au capital, dans la nécessité d'assurer sa subsistance par le souci omniprésent de son emploi/employabilité.
 - Que l'individu-propriétaire soit une institution-production du capital et du marché qu'il institue s'atteste notamment par ceci : l'individu est sous l'injonction d'autosuffisance par quoi il faut entendre l'aptitude à assurer les moyens de sa subsistance et, partant, à ne pas dépendre d'autrui. Dépendre d'autrui, dans notre système social constitue la tare par excellence, d'où la faiblesse de l'appui dont jouissent les handicapés dans notre société, faiblesse attestée par la récente votation lors de laquelle le peuple suisse a accepté une réduction significative des rentes aux handicapés ainsi qu'un durcissement des conditions d'accès à la rente. Cette décision, et plus encore, le fait que les chambres aient voulu un tel projet témoigne de la délégitimation du principe de solidarité auprès de la classe dirigeante. Le principe de solidarité ne va plus de soi ; celui qui y prétend doit continuellement faire preuve de sa bonne volonté et de la légitimité de ses prétentions. Sous-tend cette décision un principe qu'on pourrait désigner comme un principe de méfiance à l'endroit des classes laborieuses, toujours suspectées de vouloir tirer au flanc, de vouloir profiter de la générosité, voire de la naïveté de l'assistance publique. Le discours de l'abus, qui a fait et continue à faire florès est emblématique : abus à l'assurance, chômage, invalidité, maladie, à l'asyle, etc. Ce thème de l'abus, par des gens modestes mettant en péril tout l'équilibre assurantiel auquel contribuent les « bons travailleurs » par leur engagement et leur abnégation à l'effort, a été un des grands thèmes politiques de ces dernières années et dont, en Suisse, l'UDC fut le grand porteur. La puissance de ce discours, sa puissance performative – je veux dire sa puissance à agir sur l'agir du grand nombre – tient à ce qu'il vient nous toucher au lieu même du pacte imaginaire supposé nous rassembler, celui de la réciprocité : je veux bien que tu sois soutenu par nous comme je souhaite être soutenu au cas où un pépin viendrait me frapper, mais cela ne peut fonctionner que si ni toi ni moi ne tentons de profiter du principe de solidarité réciproque pour obtenir des bénéfices illégitimes. Formuler cela ainsi, c'est déjà reconnaître que mon désir secret est de tirer avantage de l'abus ; que, trouverais-je les moyens de le faire, je le ferais ; et que du coup, me sachant animé de ce désir, je projette aussitôt mon désir sur tous les autres et en particulier soupçonne tout bénéficiaire de rente d'être un profiteur – cela d'autant plus que je connais les conditions de travail, leur pénibilité, le stress qu'elles génèrent. Et lorsque, en outre, des discours sont proférés qui grossissent les

avantages dont bénéficieraient ces « rentiers », alors je me sens trompé, manipulé et, appelé à voter sur l'AI, je me venge en acceptant les diminutions demandées par le parlement, cela le cœur d'autant plus léger que, précisément, le projet de loi a été concocté par des experts qui, eux, certainement, savent ce qu'ils font.

- Ce qu'il faut voir : que c'est la même logique qui est à l'œuvre dans la mise en cause et la réduction des assurances sociales et dans la contestation du service public. Dans les deux cas, ce qui est mis en cause, c'est l'illégitimité d'être soustrait à l'exposition à la pression du marché. Une protection induue qui doit être levée.
- Politiquement, le sens de toutes ces opérations est le suivant : la classe ouvrière et les organisations qui la représentent ont échoué à établir un rapport de force favorable avec le capital. Ce dernier, du coup, a repris la main sur la scène politique : désormais, il dicte l'agenda politique. Et dicter l'agenda politique, c'est déjà contrôler l'essentiel de l'action politique en ce sens que les acteurs sont constamment sous l'obligation de donner des réponses aux questions posées. Et sa manière de le faire est de dire à la classe des « travailleurs » (je veux dire : de ceux qui vivent de la rémunération qu'ils obtiennent en échange de la vente de leur force de travail) que ceux qui l'exploitent ne sont pas les patrons, les capitalistes (eux, ils se battent héroïquement sur la scène mondiale de la guerre économique pour « sauver des emplois »), mais ceux qui « abusent » des mécanismes de solidarité (« rentes abusives » à l'AI, à l'AC, etc.). En un mot, à la faveur de son contrôle très large, voire quasi monopolistique sur l'espace médiatique, le capital est parvenu à opérer un déplacement du lieu de l'affrontement : à l'entendre, la lutte aujourd'hui n'est plus celle qui oppose le capital et le travail ; mais elle est devenue celle qui oppose les « bons travailleurs » (ceux qui font leur part, qui contribuent par leur implication dans la production de richesses) aux « feignants » (ceux qui ponctionnent des ressources du système productif sans y contribuer) sous les différentes figures mentionnées un peu plus haut.
- En un mot : il a déplacé la lutte de la « lutte des classes » à la « lutte dans la classe » des travailleurs. Désormais, celle-ci, impuissante à égratigner le capital, se déchire en son sein, pointe les « abuseurs », les « tricheurs », etc. Le succès politique de l'UDC – et on dit souvent que c'est aux partis de gauche que les partis d'extrême-droite ont pris leur électorat – est très précisément le triomphe de ce discours haineux de ceux qui perdent leur vie à la gagner contre ceux qui ont perdu leur vie à tenter de la gagner.

Remarques terminales : défendre les services publics

- Il y a menace. Tout ce que j'ai exposé le suggère : le capital et ses fondés de pouvoir mettent des ressources considérables dans l'attaque contre les services publics, dernière niche de rentabilité échappant encore, partiellement, à leur emprise.
- Il y a une valeur politique des services publics :
 - D'instauration-institution des résidents au titre de citoyens, jouissant à ce titre de droits de bénéficier de services déterminés indispensables à l'exercice de

la citoyenneté, comme d'être entendu dans leurs droits et leur défense comme dans leur contribution à l'édification de l'espace commun.

- De défense, par l'action collective, du statut et des conditions de travail des « subordonnés » ; de défense du *popolo minuto* contre les prétentions du *popolo grasso*.
- À l'inverse, on peut dire que lorsque les services publics sont attaqués avec succès sous la pression conjuguée des « milieux économiques » et des partis bourgeois, cela constitue un symptôme. De quoi ? de ce que le sentiment de coappartenance citoyenne⁸ s'affaiblit et de ce que les élites sont animées par le désir de faire sécession.
- Les conditions de leur défense sont essentiellement la reconnaissance par la population concernée qu'ils constituent une dimension de leur bien-être individuel et collectif ; que, sans eux, ou que si ces services venaient à être privatisés, une autre logique entrerait en vigueur qui déboucherait sur la levée progressive de toutes les protections qui limitent la toute puissance de la volonté de profit sur le salarié.

⁸ Ce sentiment pouvant se définir ainsi : la population s'identifie comme corps politique unifié par ses institutions.